



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules****174<sup>e</sup> session**

Genève, 13-16 mars 2018

Point 4.14.1 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 :****Proposition d'amendements à la résolution d'ensemble****sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5)****Proposition d'amendement 1 à la Résolution d'ensemble  
sur une spécification commune des catégories de sources  
lumineuses (R.E.5)****Communication du Groupe de travail de l'éclairage  
et de la signalisation lumineuse\***

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-dix-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/GRE/78, par. 16). Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2017/18 et sur l'annexe III du rapport. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) pour examen à sa session de mars 2018.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



## Amendement 1 à la Résolution d'ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5)

Tableau de situation, modifier comme suit :

### « Tableau de situation

Le texte de la présente résolution contient l'ensemble des dispositions et amendements adoptés à ce jour par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29). Il entre en vigueur à compter de la date indiquée dans le tableau ci-dessous et demeure valable jusqu'à l'entrée en vigueur d'une révision de la présente résolution :

Version de la résolution	Date d'entrée en vigueur de la version*	Adoptée par le WP.29		Observations
		Session n°	Cote du document portant modification	
1 (Originale)	22-06-2017	170	ECE/TRANS/WP.29/2016/111	Fondée sur les annexes 1 des Règlements suivants : N° 37, jusqu'au complément 44 inclus N° 99, jusqu'au complément 11 inclus N° 128, jusqu'au complément 5 inclus
[2]	[xx-xx-2018]	[174]	[ECE/TRANS/WP.29/2018/xx]	Détails modifiés aux pages : C21W/2, H1/1, H3/1, H3/2, H4/4, H9/1, H11/2, H13/4, H14/1, H15/5, H20/3, H20/4, HIR2/1, HS6/1, P13W/3, P21W/1, P21/5W, P27/7W/3, PSX26W/3, R5W/1, R10W/1, T1.4W/1, W15/5W/1, W21/5W/1, WT21W/1

\* Date à laquelle le WP.29 a adopté l'amendement à la résolution ou date d'entrée en vigueur d'un amendement au Règlement n° 37, n° 99 ou n° 128 adopté par l'AC.1, à la même session du WP.29, conjointement à l'amendement à la résolution.

».

Annexe 1,

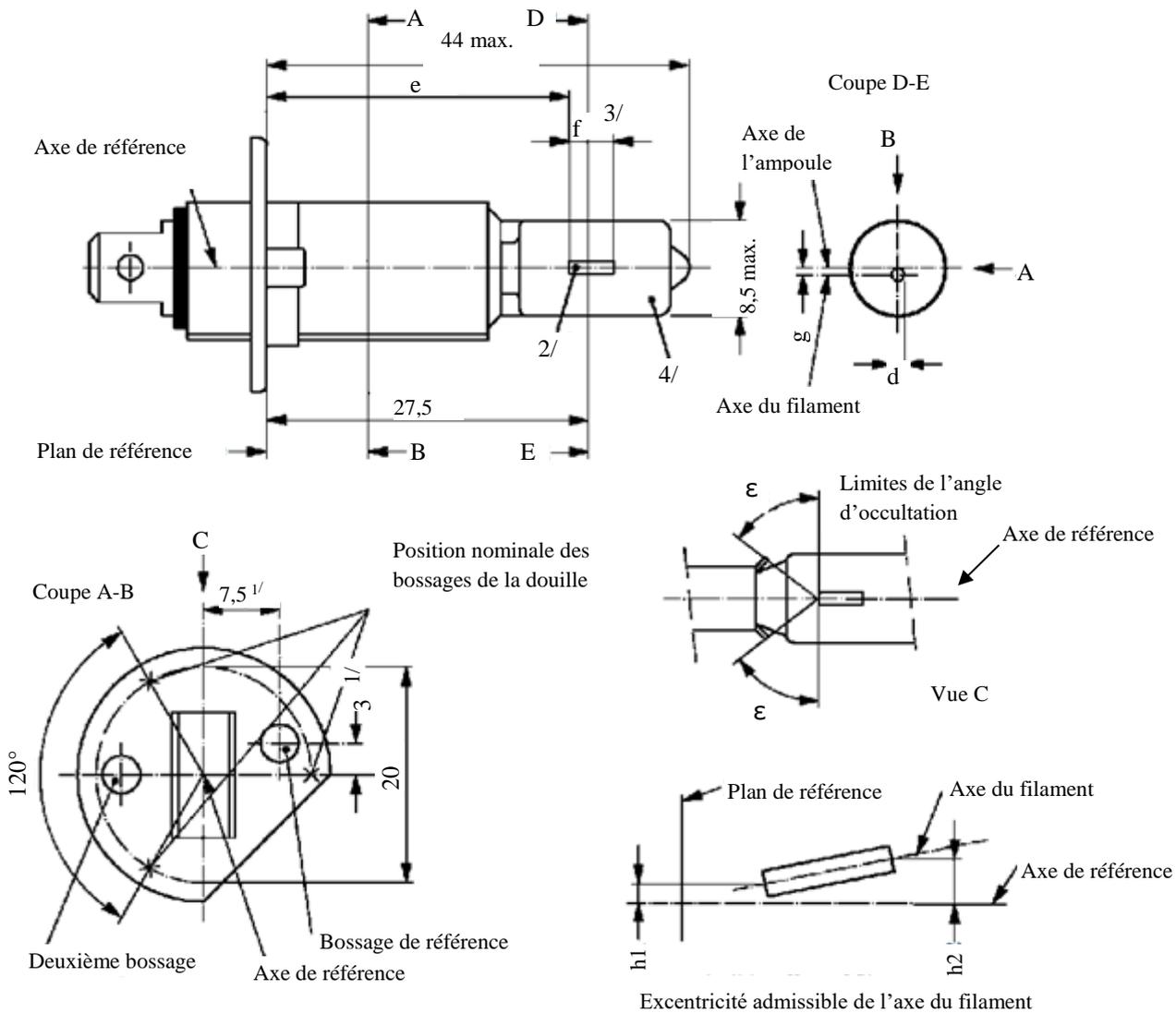
Feuille C21W/2, modifier comme suit :

« Procédure d'essai et prescriptions

1. La source lumineuse à incandescence est placée dans une douille pour pouvoir tourner de 360° autour de l'axe de référence, de façon que la vue frontale soit obtenue sur l'écran sur lequel l'image du filament est projetée. L'axe de référence sur l'écran doit coïncider avec le centre de la source lumineuse à incandescence. L'axe central recherché sur l'écran doit coïncider avec le centre de la longueur de la lampe à incandescence.
2. ... ».

Feuille H1/1, modifier comme suit :

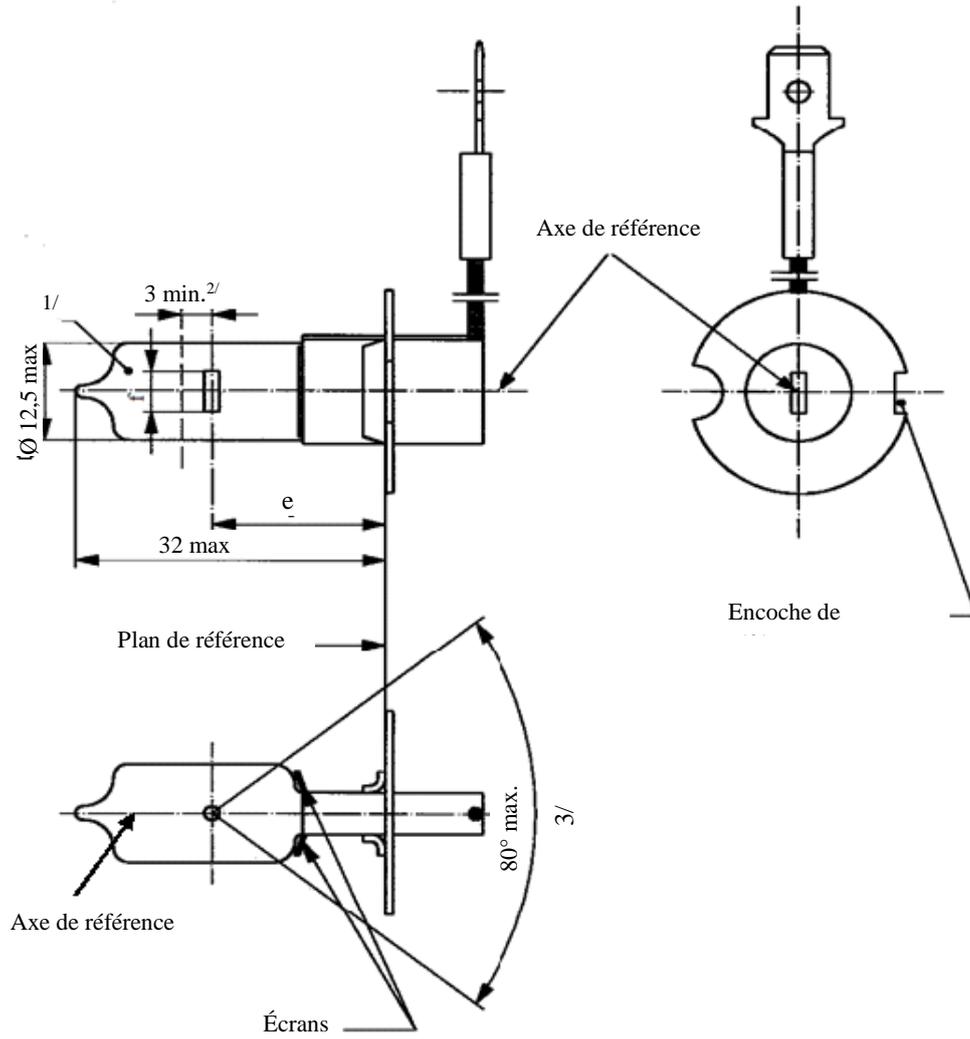
«



».

Feuille H3/1, modifier comme suit :

«

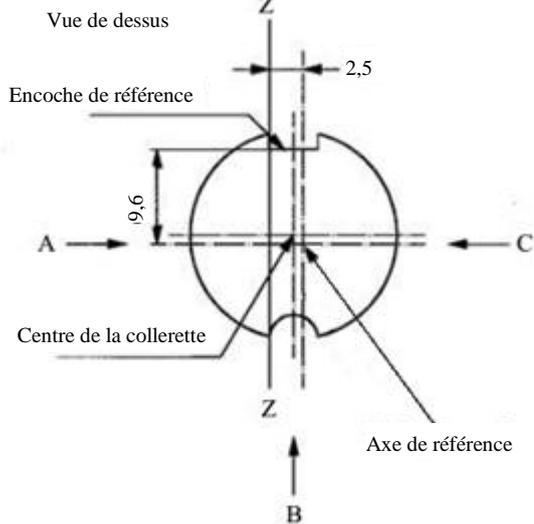


».

Feuille H3/2, modifier comme suit :

«

Définition : Centre de la collerette et axe de référence<sup>4/</sup>



».

Feuille H4/4, tableau, antépénultième ligne, modifier comme suit :

« ...

...	...	...	...	...
I <sub>C</sub> <sup>11/, 12/</sup>	5,5	5,25	±0,50	±0,80
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...

».

Feuille H9/1, figure 1, modifier comme suit :

«

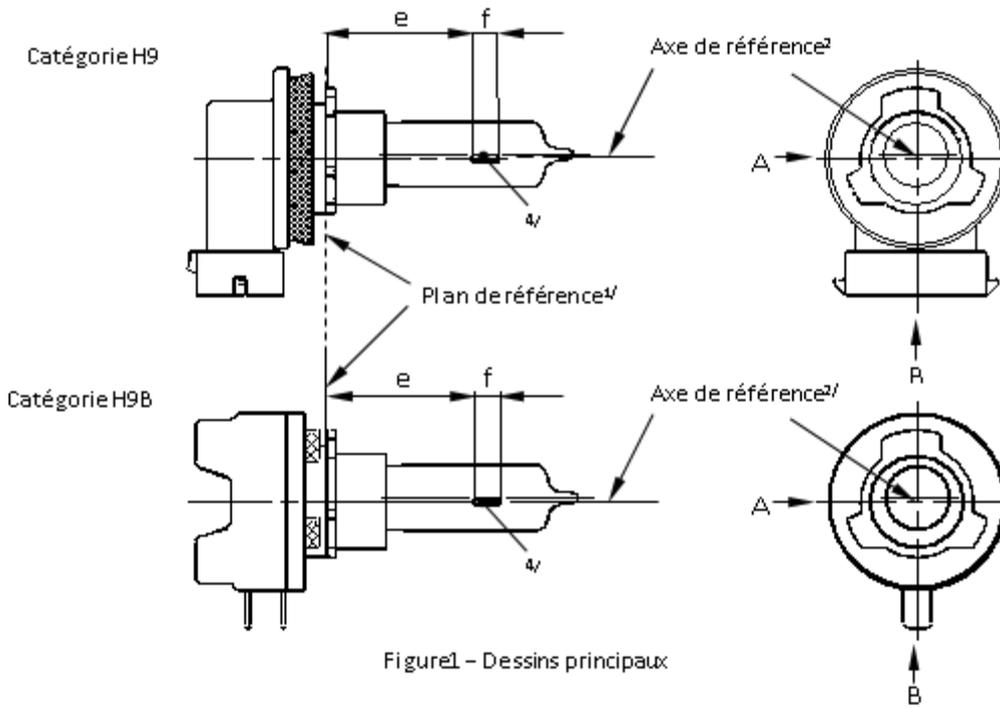
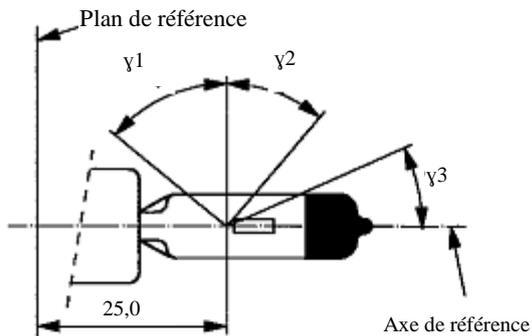


Figure1 – Dessins principaux

»

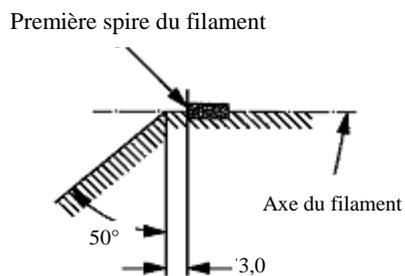
Feuille H11/2, dessin en haut à droite, modifier comme suit :

«



Vue B

Figure 3 – Partie sans distorsion<sup>6</sup> et calotte noire<sup>7</sup>



Vue A

Figure 4 – Zone sans partie métallique<sup>8</sup>

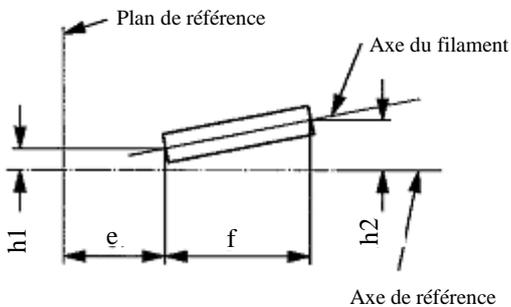


Figure 5 – Écart admissible de l'axe du filament<sup>9</sup> (lampe à incandescence courante seulement)

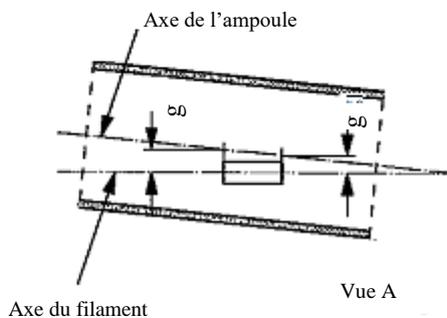


Figure 6 – Excentricité de l'ampoule<sup>10</sup>

».

Feuille H13/4, lignes m et n, modifier comme suit :

«

Dimensions en mm		Tolérance	
		Lampe à incandescence de fabrication courante	Lampe à incandescence étalon
...	...	...	...
m <sup>11/</sup>	0	±0,20	±0,13
n <sup>11/</sup>	0	±0,20	±0,13
...	...	...	...

».

Feuille H14/1, figure 1, modifier comme suit :

«

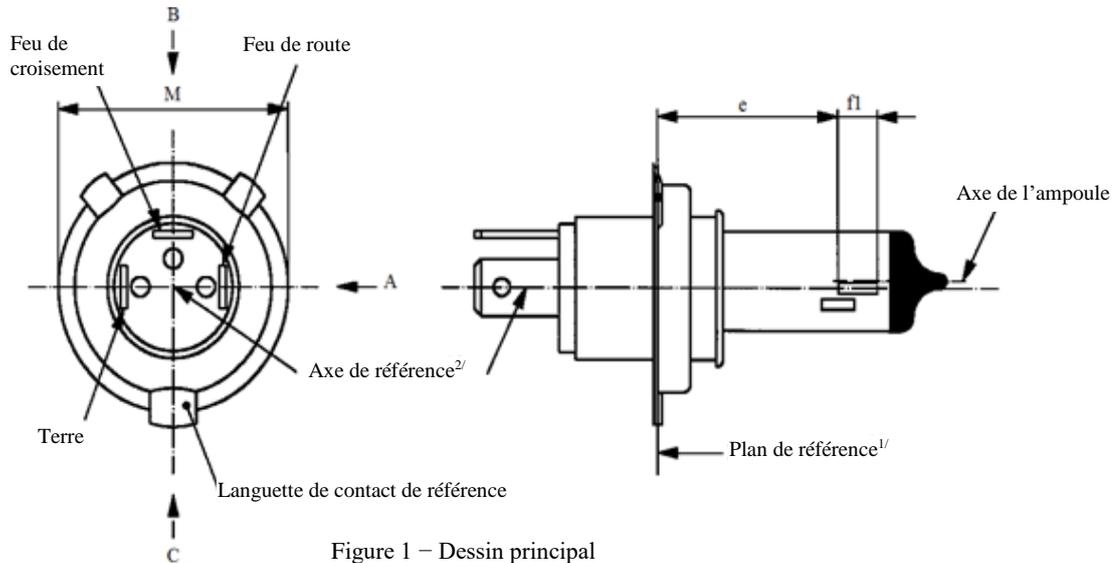


Figure 1 – Dessin principal

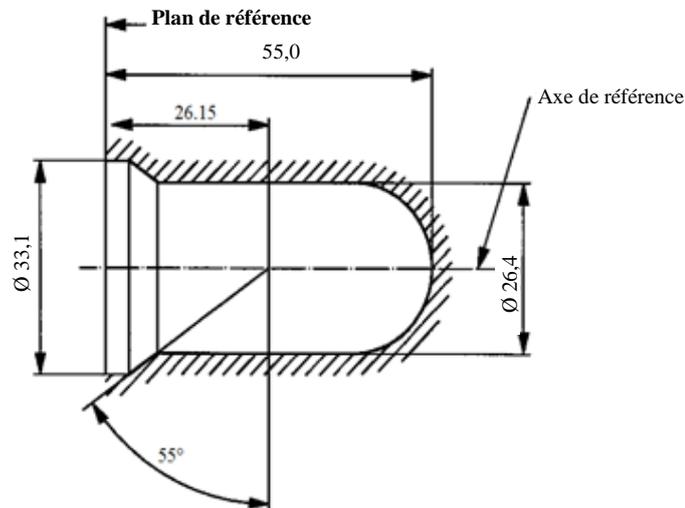


Figure 2 – Encombrement maximal³/³

».

Feuille H15/5, note 10, modifier comme suit :

« <sup>10</sup> “e” indique la distance du plan de référence au début du filament de forte puissance du feu de route comme défini ci-dessus. ».

Feuille H20/3, note 8, modifier comme suit :

« <sup>8</sup> Les extrémités du filament sont définies comme les points où la projection de la partie extérieure des spires terminales coupe l'axe du filament, la direction d'observation étant la vue A comme indiqué sur la figure 1, feuille H20/1. ».

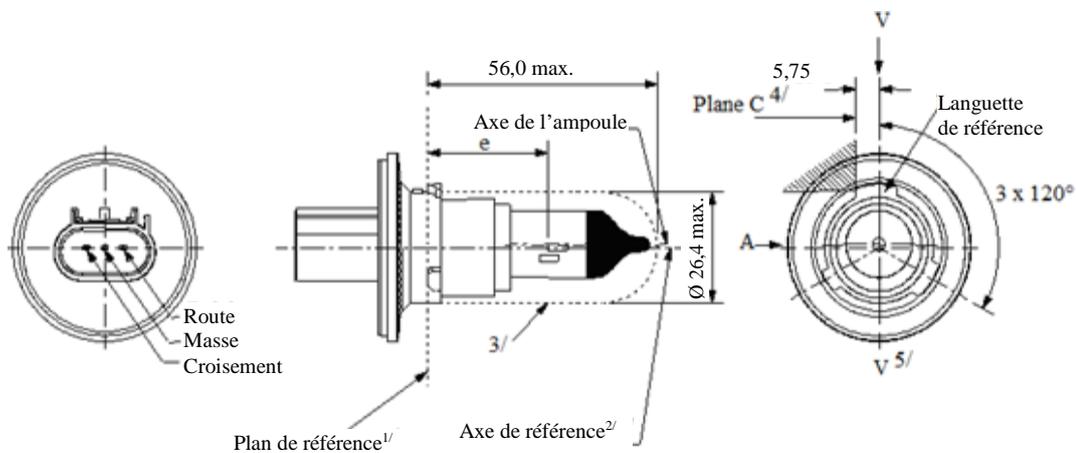
Feuille H20/4, dernier paragraphe, modifier comme suit :

« Les extrémités du filament comme définies sur la feuille H20/3, note 8, doivent se trouver entre Z1 et Z2 et entre Z3 et Z4. ».

Feuille HIR2/1, vue B en bas à gauche, remplacer « Axe de référence » par « Axe du filament ».

Feuille HS6/1, figure 1, modifier comme suit :

«



».

Feuille P13W/3, modifier comme suit :

« ...

Les extrémités du filament comme définies sur la feuille P13W/2, note 5, doivent se trouver entre Z1 et Z2, et entre les lignes Z3 et Z4.

... ».

Feuille P21W/1, tableau, modifier comme suit :

« ...

Culot BA15s selon la Publication 60061 de la CEI (feuille 7004-11A-10) <sup>2</sup>
---

... ».

Feuille P21/5W/1, tableau, modifier comme suit :

« ...

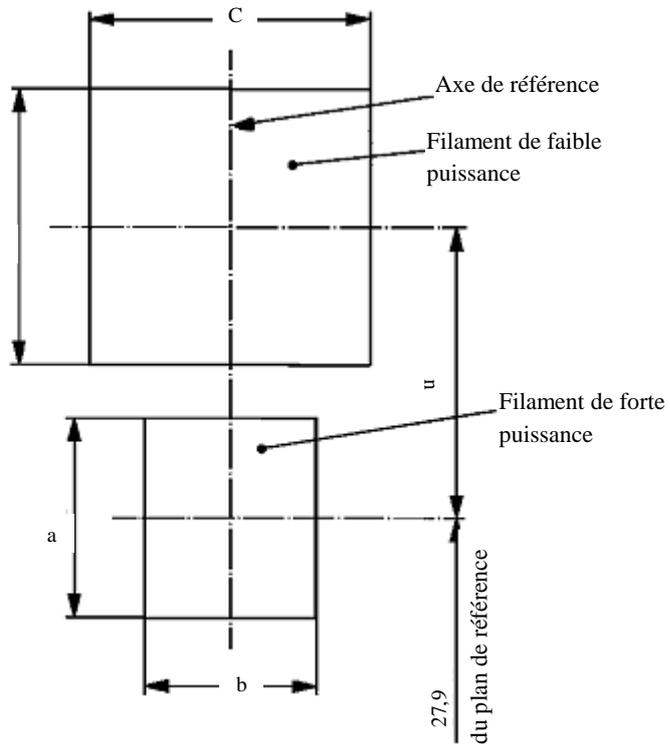
Culot BAY15d selon la Publication 60061 de la CEI (feuille 7004-11B-8)
--

... ».

Feuille P27/7W/3, modifier comme suit :

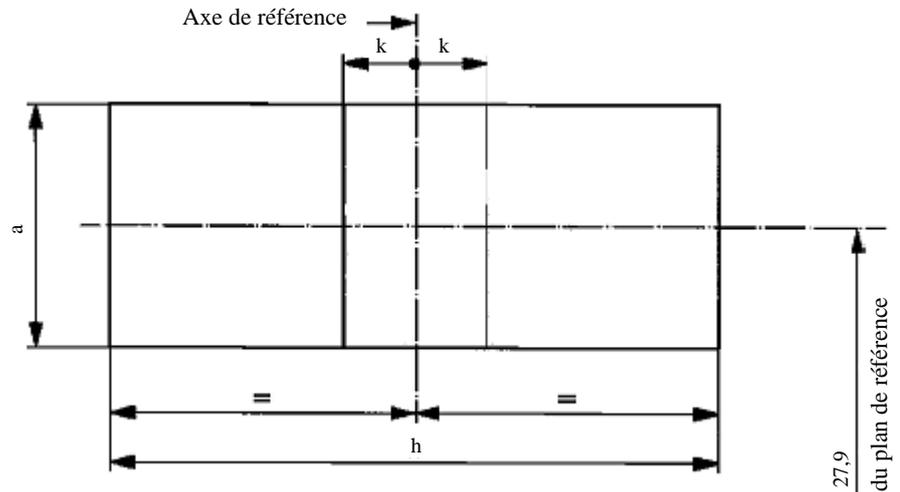
«

Vue latérale



...

Vue frontale



».

Feuille PSX26W/3, modifier comme suit :

« Les extrémités du filament comme définies sur la feuille PSX26W/2, note 5, doivent se trouver entre Z1 et Z2, et entre les lignes Z3 et Z4. ».

Feuille R5W/1, tableau, modifier comme suit :

« ...

R5W : BA15s selon la Publication 60061 de la CEI (feuille 7004-11A-10)<sup>1/</sup>

... ».

Feuille R10W/1, tableau, modifier comme suit :

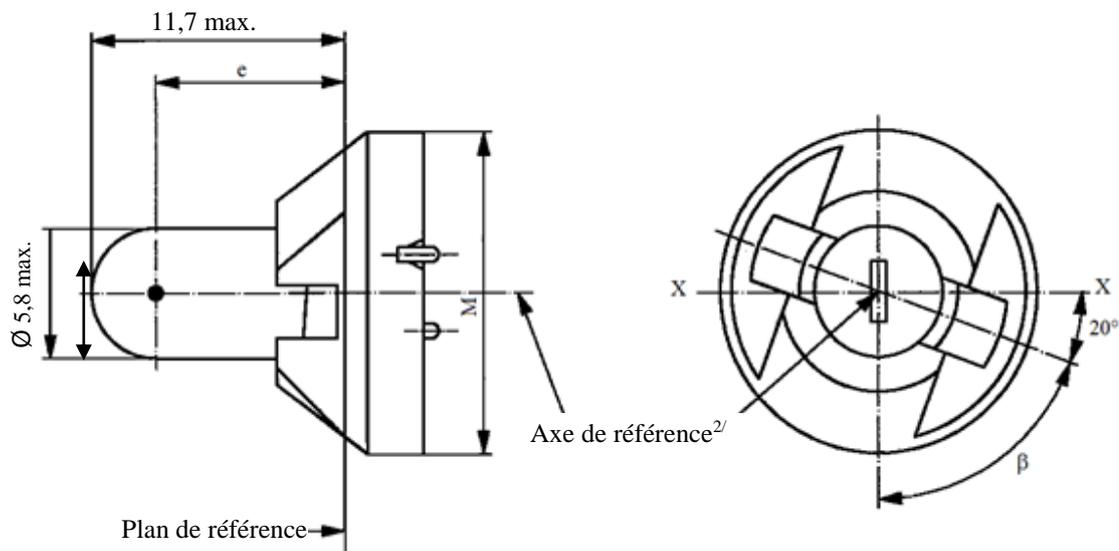
« ...

R10W : BA15s selon la Publication 60061 de la CEI (feuille 7004-11A-10)<sup>1/</sup>

... ».

Feuille T1.4W/1, figure, modifier comme suit :

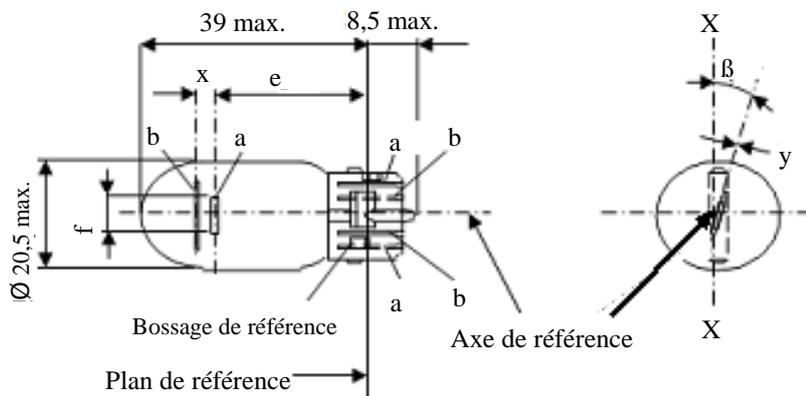
«



».

Feuille W15/5W/1, dessin, modifier comme suit :

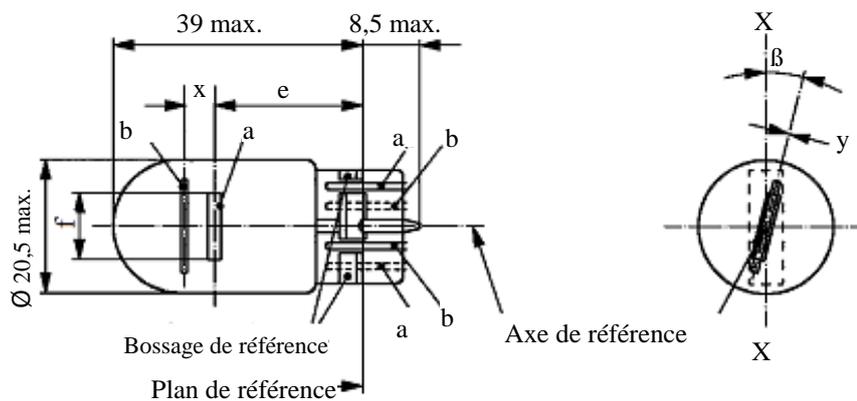
«



».

Feuille W21/5W/1, dessin de droite, modifier comme suit :

«



».

Feuille WT21/W/1, note 2, modifier comme suit :

«<sup>2</sup> Déviation latérale maximale du centre du filament par rapport à deux plans mutuellement perpendiculaires contenant l'axe de référence et dont l'un des plans comprend l'axe passant par les détrompeurs de référence. ».

\_\_\_\_\_